

24 mars 2023
MARIE WOZNIAK

DECISION N°2023-11

Portant nomination des membres du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un.e maître.sse de conférences dans le champ ATR-APV en catégorie 2

(poste n°2022-1074633)

- Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance du 27 mars 2020
- Vu les articles 60 et 62 de la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux ENSA ;
- Vu le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Vu le décret n°2020-1310 modifié du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 24 avril 2018 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs et aux maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Vu l'arrêté modifié du 2 novembre 2018 relatif aux modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutations, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture ;
- Vu l'arrêté du 26 novembre 2021 nommant Madame Marie Wozniak directrice de l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble en renouvellement de son mandat ;

Marie Wozniak, directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, sur proposition votée par le CPS restreint en date du 12 décembre 2022,

nomme :

Madame Ancelot S., présidente, MCF ATR, membre externe
Monsieur Marin P., vice-président, PR STA-OMI, membre interne
Madame Gasc A.V., PR ATR, membre externe
Madame Nava S., MCF ATR, membre externe
Monsieur Cavallé P., MCF ATR, membre externe
Monsieur Condouret P., MCF ATR, membre externe

Madame Brayer L., MCF ATR, membre interne
Madame Paviol S., Pr HCA, membre interne
Monsieur Shin T., MCF TPCAU, membre interne
Monsieur Wolle D., MCF ATR, membre interne

membres du comité de sélection constitué en vue du recrutement d'un.e maître.sse de conférences (MCF) dans le champ disciplinaire « Arts et Techniques de la Représentation », sous-champ « Arts Plastiques et Visuels », pour la rentrée universitaire 2023/2024.

Fait à Grenoble, le 24 mars 2023

La Directrice de l'ENSAG
Marie Wozniak

